Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 22 (1974)

Artikel: Le conseiller François Tronchin (1704-1798)
Autor: Pianzola, Maurice
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-728445

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le conseiller François Tronchin (1704-1798)

par Maurice Pianzola

Un des médiateurs suisses dépêchés à Genève en 1766 – était-ce celui de Zurich ou celui de Berne ? – pour intervenir avec le représentant de la France dans les affaires locales, dit, par allusion aux demeures des magistrats dans le haut de la ville et à leur costume, qu'à Genève, « les perruques sont en haut, mais les têtes en bas ».

Le conseiller François Tronchin était une « perruque ». Entré au Conseil des Deux-Cents en 1738, à l'âge de 34 ans, il a siégé au Petit Conseil de 1753 à 1768. Il était donc membre du gouvernement en 1762 – rappelons-le pour illustrer l'esprit de l'époque – lorsque celui-ci fit lacérer et brûler par la main du bourreau comme « téméraires et scandaleux » deux ouvrages du plus illustre des Genevois, l'« Emile » et le « Contrat social » de Jean-Jacques Rousseau.

En fait, ce brillant XVIIIe siècle genevois, siècle aussi de contradictions, de protestations, d'émeutes, de batailles de rues, de répression et de supplices, n'a compté que peu d'années de calme: vingt et quelques après la pacification de 1738, huit après les troubles de 1770.

Dans cette ville qui cherchait son chemin, sa place, son équilibre, au sein d'un monde moderne en train de se faire – et c'était le monde des finances et de la manufacture – François Tronchin était un patricien, du parti des « négatifs », comme on les appelait. C'était bien naturel: il savait ce que les siens avaient fait pour Genève depuis la Réforme. La situation de la ville était raffermie. On vivait mieux, certains s'enrichissaient, faisaient construire à la campagne des maisons qu'un jour on décorerait. Les « Ordonnances somptuaires » de mai 1739 pouvaient bien préciser encore: « Défendons tous bustes, ou statues servant à orner le dedans ou le dehors des maisons, toutes peintures de prix pour le même usage, tout excès dans la sculpture, toute exposition en parade de porcelaine ou autre terre, si ce n'est de quelques tasses pour l'usage ordinaire, à peine de 25 écus », l'important n'était pas qu'elles défendissent, mais bien plutôt qu'elles dussent le faire. A la vérité, les temps avaient changé, ceux qui le pouvaient allaient à Paris et en ramenaient des idées de luxe.

C'est le cas de François Tronchin. Il est parti pour Paris sitôt ses études finies et en 1722, alors qu'il n'avait que dix-huit ans, il y croise déjà Voltaire à la Comédie-Française. Il écrit lui-même pour le théâtre, la grande passion du siècle, et fait jouer en 1734 sa tragédie « Marie Stuart » au Théâtre-Français, puis à Fontainebleau, devant la Cour. Remarquons pourtant que la pièce était donnée comme étant de la plume d'un auteur anonyme: un Genevois n'aurait pas osé signer une œuvre théâtrale. Cela aurait été considéré comme un défi à la magistrature.

En 1736, François Tronchin rentre marié à Genève et se fixe à Saint-Jean. Il est temps de se demander comment il a pu faire si rapidement un tel début de carrière à Paris où tout était affaire de relations, d'alliances familiales. Eh bien, justement, François Tronchin était introduit et par le meilleur des truchements, celui de la banque genevoise, illustrée à Paris tout au long du siècle par les Vernet, Thelusson et Necker, Coindet, Lenieps, Mussard, Voullaire, Sellon, Mallet et Dufour, Tronchin enfin. Le propre frère de François, Jean-Robert Tronchin, a été banquier à Lyon avant d'être choisi comme fermier général du Roi... Mais une autre relation familiale compte dans sa destinée: le cousin Théodore Tronchin, le fameux docteur, l'un des premiers à pratiquer l'art de la « vaccine » contre la vérole, médecin des enfants du duc d'Orléans et de Voltaire. C'est par lui que François Tronchin verra la plus fameuse collection de tableaux de France, celle du duc d'Orléans, justement.

Voilà brossé à bien gros traits le portrait du dandy rentré à Genève en 1736 pour être appelé deux ans plus tard au Conseil des Deux-Cents.

Sa vie est alors partagée entre les quelques affaires financières et immobilières dont il s'occupe, son activité politique dans les Conseils, ses voyages à Paris, aux Pays-Bas et en Angleterre au cours desquels il lui arrive souvent d'acheter des tableaux, l'écriture de tragédies qu'il soumet à Voltaire – au grand embarras de celui-ci, puis à Diderot, avant de les faire éditer. Il va jusqu'à corriger ingénument Corneille pour le rendre « jouable » ! Une vie mondaine active enfin: il reçoit tout ce qui passe par Genève, marquises, princes et artistes, il fréquente Voltaire, surtout.

Grand seigneur louvoyant entre le puritanisme de son milieu et les flatteries de Voltaire, politicien sans doute désabusé, mais toujours attaché au passé, connaisseur en peinture jusqu'à passer pour une sorte d'expert souvent consulté, le jeune homme enperruqué et poudré s'est transformé en un vieux sage en robe de chambre et bonnet de laine qu'a peint Saint-Ours.

Un siècle a passé qui finira sur l'air du « Ça ira ». François Tronchin n'est pas resté à l'écart. Il a participé au gouvernement de sa petite république tout en acquérant une culture artistique européenne, quasi professionnelle, qu'on mesurera avec étonnement lorsqu'on lira un jour les descriptions de monuments de son « Journal de la tournée dans le midi de la France » encore inédit. Il a conversé et correspondu avec les plus brillants esprits de Paris, mais il n'a jamais, que je sache, rencontré son concitoyen Jean-Jacques Rousseau.

Il a connu quelques artistes de son temps: le sculpteur Falconet, l'architecte Soufflot, le paysagiste Joseph Vernet, les meilleurs peintres genevois enfin: Liotard, Jean Huber, De La Rive, Saint-Ours, avec lesquels il entretenait des relations amicalement protectrices, les encourageant à copier et à recopier ses tableaux hollandais car c'était là son grand principe pédagogique.

Quand la « Société pour l'avancement des arts » fut créée à Genève afin « d'exciter, par la voie de l'émulation, l'esprit des artistes aux observations et aux découvertes, d'appeler tous les nouveaux genres d'industrie qui peuvent se naturaliser chez nous (...) », F. Tronchin s'est montré d'abord hostile: « J'en développai en conseil, écrit-il à son frère, sans ménagement et avec énergie, le danger politique; j'y fis voir le plan très adroit de rétablir les cercles abolis en 1782. » Un peu plus tard, il se rallie pourtant à la nouvelle Société dont il

préside quelque temps les séances et devant laquelle il prononce trois discours sur « la peinture, la connaissance et la conservation des tableaux ». En a-t-on saisi alors la distance aristocratique, le paternalisme, le constant rappel au passé ?

Dans les deux collections qu'il a laissées, la première vendue à l'Impératrice Catherine II de Russie en 1770, et l'autre qui sera dispersée aux enchères à Paris, après sa mort, le 2 Germinal an IX et les jours suivants, on dénombre surtout des Hollandais, des Flamands et quelques Italiens. C'était le goût dominant vers 1730, mais quand François Tronchin a acheté ses peintures, vingt ans, trente ans, cinquante ans plus tard, la préférence des amateurs allait aux tableaux italiens. Ils coûtaient très cher, il est vrai, trop cher peut-être pour un collectionneur qui ne disposait pas de moyens illimités. Il n'en reste pas moins que son goût paraît s'être cristallisé dans sa jeunesse, prenant une saveur provinciale. Ce n'est pas seulement affaire de mode puisque cela nous conduit à constater que François Tronchin n'a pas été un « collectionneur d'art moderne » comme on dit aujourd'hui. Sauf l'exception de quelques œuvres genevoises, la peinture que faisaient du temps de Tronchin quelques jeunes hommes enfiévrés ne se trouvait pas dans la galerie des Délices: ni Watteau, ni Fragonard, ni Boucher, célébrant les fêtes et la joie de vivre, exprimant dans l'art l'optimisme des philosophes, ni David ni Chardin, donnant leurs lettres de noblesse à la vie quotidienne et aux idéaux de la bourgeoisie.

Ce sont là, dans ce domaine des arts, les limites d'un milieu social à un moment donné, mais François Tronchin n'en reste pas moins un acteur de premier plan de notre XVIIIe siècle. C'est pourquoi nous avons tenté de faire revivre son témoignage à travers les tableaux qu'il a aimés.

Notes biographiques

1704 Naissance à Genève de François Tronchin, descendant d'un officier provençal réfugié à Genève après avoir échappé au massacre de la Saint-Barthélemy.

1722 François Tronchin, qui vit à Paris, croise Voltaire à la Comédie-Française.

1734 Il fait jouer sa tragédie « Marie Stuart » à la Comédie-Française (sept représentations) puis à Fontainebleau, devant la Cour.

1736 Il épouse Anne-Marie Fromaget, d'une famille de magistrats de Saint-Quentin, et rentre à Genève.

1738 Il est élu au Conseil des Deux-Cents.

1740 C'est vers cette année-là qu'il aurait commencé à former sa galerie de tableaux.

1754 Voltaire arrive à Genève, recommandé à François Tronchin par le frère de celui-ci, Jean-Robert Tronchin, banquier à Lyon, qui gère la plus grande partie de la fortune du philosophe. Voltaire réside provisoirement à Prangins.

1755 1er fév. « On a lu une lettre de M. de Voltaire adressée à noble Tronchin par laquelle il prie Messieurs de lui permettre d'habiter en territoire de la république, alléguant l'état de sa santé et la nécessité de se rapprocher de son médecin, spectable Tronchin » (Extrait des Registres du Conseil d'Etat de Genève.) La permission est accordée « sous le bon plaisir de Sa Seigneurie », après de multiples démarches de François Tronchin.

1755 11 fév. Jean-Robert Tronchin achète la campagne *Les Délices* à Saint-Jean pour le compte de Voltaire.

1755 juillet Il est interdit à Voltaire de dresser un théâtre. Il organise une « lecture » de sa pièce « L'orphelin de la Chine ». François Tronchin lit le rôle de Gengis. Il soumet à Voltaire une de ses tragédies et celui-ci lui écrit: « Mon cher confrère, vous faites des tragédies, comme moi, mais vous entendez les affaires mieux que moi. Secourez-moi en prose, et je vous offre mes petits services en vers ».

1761 François Tronchin est battu aux élections au poste de syndic.

1765 Il publie le catalogue de sa première collection. Voltaire renonce aux Délices où François Tronchin va s'installer.

1769 François Tronchin parcourt le midi de la France en compagnie de son frère le fermier général. Il visite les monuments et de nombreuses collections privées.

1770 Il vend sa collection à Catherine II et en commence aussitôt une autre.
Il échange avec Denis Diderot, au sujet de ses tragédies, une correspondance qui s'étend sur plus de dix ans.

1779 Il publie, à Paris et à Genève, ses « Récréations dramatiques en cinq volumes » (le cinquième est daté de 1784).

1780 Il publie le catalogue de sa deuxième collection.

1782 Il avait démissionné de ses charges, cédant à la pression populaire, mais il rentre au nouveau Conseil des Deux-Cents qui rétablit l'ancien régime sous la protection des armées étrangères.

1785 Collot d'Herbois fait jouer à Genève « Terentia » de François Tronchin, dans le théâtre créé pour distraire les officiers étrangers.

1787 François Tronchin, nommé par le Grand Conseil commissaire du gouvernement à la Société pour l'avancement des arts, prononce devant cette assemblée une conférence sur « La connaissance des tableaux ».

1788 Il prononce deux autres conférences devant la Société des arts: « Des caractères constitutifs qui distinguent les écoles de peinture » et « De la conservation des tableaux ».

1798 François Tronchin meurt aux Délices, émigré de l'intérieur, sans avoir été inquiété par le Comité de salut public.

1801 Vente aux enchères, à Paris, de la seconde collection de François Tronchin.